

Compte rendu de séance

Séance du 21 Septembre 2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Date de la convocation
15/09/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Publication du :24/09/2021

L'an 2021, le 21 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de Commune de Saint-Rémy-du-Plain, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur PRIOUL Dominique, (Maire).

Présents : M. PRIOUL Dominique, M. RAPINEL Stéphane, Mme MEIGNAN Laëtitia, M. BELLIER Dany, M. COQUELIN Emile, M. DIBON Jérôme, M. GROUAZEL Pierre, M. GUIAVARCH Benoît, Mme JAMES Laëtitia, Mme LEBOSSÉ Marie-Jeanne, M. LECLERC Guillaume, Mme MANGENOT Aurore, Mme PAUGAM Sylvia, Mme PELÉ Mireille

Excusés : M. MATHIEU Sébastien

A été nommé(e) secrétaire : Mme PAUGAM Sylvia

Objet(s) des délibérations

2021-048 - Autonomie financière des budgets annexes :
2021-049 - Tarifs assainissement 2022 :
2021-050 - Devis pour raccordement assainissement mairie :
2021-051 - Salle ST MICHEL :

2021-048 - Autonomie financière des budgets annexes :

Par courrier en date du 6 juillet 2021, le préfet et le DRFIP ont conjointement rappelé aux élus, l'obligation pour les collectivités de gérer dans des budgets dotés de l'autonomie financière, leurs services publics industriels et commerciaux en gestion directe.

Mr le Maire informe le conseil municipal que notre collectivité est concernée pour le budget « assainissement ».

Le conseil municipal,

Vu la circulaire interministérielle n°FCPE1602199C du 10 juin 2016 précisant les nomenclatures budgétaires et comptables ainsi que les modes de gestion applicables aux services publics des collectivités locales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux,

Vu les articles L.1412-1, L.2221-1 et L.2221-4 du CGCT indiquant que l'activité d'un service public industriel et commercial, exploité en gestion directe, doit être individualisée dans un budget sous la forme d'une régie dotée a minima de l'autonomie financière,

Considérant que le budget annexe « assainissement » a été créé pour retracer l'activité du service

public industriel et commercial, exploité en gestion directe par la commune, et qu'il relève des dispositions applicables aux régies disposant de l'autonomie financière,
Considérant que ce budget annexe est actuellement rattaché financièrement au budget principal de la commune par un compte de liaison, et qu'il ne dispose donc pas de son propre compte 515,
Décide la régularisation de ce suivi et la transformation du budget annexe « assainissement » en régie dotée de l'autonomie financière au 1er janvier 2022.

2021-049 – Tarifs assainissement 2022 :

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les tarifs assainissement pour l'année 2022

Après délibération, le conseil municipal décide, à la majorité (10 voix POUR), d'augmenter les tarifs de la façon suivante :

1. Part fixe : 40€
2. Part forfaitaire : 1.85€/par m3
3. Branchement au réseau d'assainissement collectif : 1000€

2021-050 – Devis pour raccordement assainissement mairie :

Mr le Maire signale que lors des travaux de séparation des réseaux dans la rue des carrières, le bâtiment de la mairie a été oublié et n'est donc pas relié au nouveau réseau.

Il présente un devis de raccordement de l'entreprise BAUDRY TP pour ces travaux, d'un montant de 2945€ HT

Après délibération, le conseil municipal accepte ce devis.

2021-051 – Salle ST MICHEL :

Mr le Maire informe le conseil municipal que la commune est propriétaire du bâtiment "salle ST Michel" suite à la publication et l'enregistrement le 27 juillet 2021 près du service de publication foncière de RENNES 4, de l'arrêté municipal 2021-008 "acquisition d'un bien sans maître ».

Afin de mettre en sécurité ce bâtiment, il convient de procéder à une pose de bâches sur les murs et pignons.

L'entreprise DESPREAUX ALINE de Marcillé Raoul présente un devis de 648€ HT.

Après délibération, et afin de mettre en sécurité ce bâtiment, le conseil municipal accepte ce devis.

Information sur le nouveau projet éolien :

Quatre membres de l'association "psnc" se sont exprimées, suite à leur demande, devant le conseil municipal, en début de réunion.

Mr le Maire a donné les dernières informations qu'il avait sur ce projet à savoir :

Le projet est toujours d'actualité. La société termine l'étude du volet paysager. Les 4 éoliennes auront une hauteur de 125 à 126 mètres et une puissance de 1.6 Mégawatt. Des permanences d'information sont prévues les 9 et 10 novembre prochain de 17H00 à 21H00 à la salle des fêtes de ST REMY.

Les revendications émises par les quatre membres de l'association sont les suivantes :

- Demander des garanties avec signature de contrats en cas de problème lorsque le parc sera mis en œuvre.
- Avoir l'avis du nouveau conseil municipal sur le projet éolien
- Apporter un soutien aux deux agriculteurs qui refusent de signer l'avenant avec KDE ENERGY.
- Faire une réunion publique plutôt que des réunions d'information.

Monsieur le maire va faire part de ses revendications près de Couesnon Marches de Bretagne.

Le collectif "psnc" va demander le soutien de Monsieur Thierry BENOIT, député, pour l'organisation d'une réunion publique.

Vœu sur la santé au travail :

Le centre de gestion demande :

Pour les instances médicales :

- Un allègement du nombre de membres présents et notamment de médecins pour les Commissions de réforme
- Une revalorisation et une harmonisation des indemnités pour les médecins qui siègent dans les Commission de réforme des 3 fonctions publique
- Une action de communication d'envergure menée par l'Etat auprès des médecins généralistes pour les inviter à siéger au sein des instances médicales
- Pour les expertises, des actions de communication et de formation des praticiens en partenariat avec l'Agence régionale de santé et les ordres départementaux des médecins

Pour la médecine de prévention :

- Une adaptation du statut des infirmières de santé au travail pour qu'elles puissent réaliser les visites d'embauche, comme dans le secteur privé
- Permettre aux médecins qui exercent déjà et qui souhaitent se reconvertir ou diversifier leurs activités d'exercer dans la prévention en facilitant le mode d'accès à cette spécialité
- Une revalorisation de la grille salariale des médecins en santé du travail pour être plus en phase avec l'état du marché
- Rendre obligatoire un stage de 6 mois pour les internes en médecine dans un service de santé au travail.

Après discussion et à la majorité, le conseil municipal ne souhaite pas soutenir ce vœu.

Mise en place des lignes directrices RH :

Mr le Maire, Mme MEIGNAN Laëticia, Mme PAUGAM Sylvia et Mme MANGENOT Aurore sont volontaires pour participer au groupe de travail.

FPIC :

Pour information la répartition choisie par les élus de CMDB est la répartition de droit commun, soit 12330€ pour notre commune

Taxe d'aménagement 2022 :

La taxe d'aménagement est actuellement de 1% sur tout le territoire de la commune. Le conseil municipal décide de maintenir ce taux pour 2022.

Horaires éclairage public :

Les horaires d'éclairage public sont depuis le couvre-feu : 6H30 le matin et 21H30 le soir. Le conseil municipal demande un bilan sur les économies d'énergie engendrées par cette diminution des horaires et décide de les maintenir pour l'instant.

Numérotation des habitations :

Demander des devis à 2 ou 3 entreprises pour la prochaine réunion de conseil municipal.

Questions diverses :

- Vente des lots : Vu la baisse des demandes, le conseil municipal souhaite mettre cet avis sur FACEBOOK.
- Recensement de la population en 2022, du 20 janvier au 19 février. Il faudra recruter 2 agents recenseurs
- Vitesse "rue du rocher" : relancer le département sur la pose du radar pédagogique ainsi que sur la pose de panneaux STOP sur la départementale.

Séance levée à : 23:00

*En mairie, le 27/09/2021
Le Maire
Dominique PRIOUL*